

## COMMUNICATION No 7 / 2022-2023

A : Membres du Conseil d'administration et du personnel de la FPVQ, présidents des associations régionales, des clubs et des centres d'entraînement, registraires, officiels

DE : Maryse Poudrier, directrice administrative

DATE : 9 septembre 2022

OBJET : Vérification des antécédents judiciaires - Précisions

---

Bonjour,

L'été est presque derrière nous et la saison de patinage est déjà amorcée dans plusieurs clubs du Québec. Cette année, une nouveauté est ajoutée lors du processus d'affiliation dans ICEREG, soit la vérification des antécédents judiciaires. Cette vérification est une obligation demandée par le Gouvernement et nous devons être proactifs, comme annoncé en mars 2022 dans la [Communication 6 - 2021-222](#).

La [Politique sur la vérification des antécédents judiciaires](#) est mise en place et le processus est obligatoire pour les personnes de 18 ans et plus, occupant les postes d'administrateur au sein d'un conseil d'administration ou d'un comité, d'entraîneurs et d'officiels ainsi que les employés de la Fédération, Elle se fera dans ICEREG au moment de l'affiliation. Le Guide se trouve [ici](#) **SVP le lire attentivement.**

Un montant de 25\$ plus taxes et frais s'appliqueront peu importe la voie d'inscription choisie par votre club et il est payable par carte de crédit ou Visa/Mastercard Débit. Les clubs qui ont choisi la voie No 4 devront transmettre le nom d'utilisateur et le mot de passe aux membres concernés par la vérification et ce dernier devra procéder et payer par carte de crédit ou Visa/Mastercard Débit.

Les certificats obtenus par un corps policier, une firme qui procède à la vérification des antécédents judiciaires incluant Sterling seront considérés s'ils datent du 1<sup>er</sup> avril 2021 et plus.

Si le membre ciblé a déjà un certificat provenant d'un autre sport ou des Jeux du Québec par exemple ou de son emploi, qui authentifie qu'il n'a aucun antécédent judiciaire, il peut le téléverser au moment de l'affiliation. Sinon, il doit procéder avec Sterling au moment de faire son affiliation.

Le délai de réponse avec Sterling varie entre 4h et 24 h avant que le dossier passe du statut

 à 

Plusieurs situations peuvent survenir :

- Il se peut que votre nom, prénom et date de naissance correspondent à une autre personne. Le système ne peut alors pas vous authentifier. Dans ce cas, la vérification ne sera complétée que si vous passez au bureau de Postes Canada ou au poste de police de votre ville, avec le document à codes-barres que vous téléchargerez de Sterling. Icereg et Sterling sont reliés par API. Quand votre identification sera approuvée, le dossier d'affiliation sera alors complété.
- Vous utilisez les services de vérification des antécédents judiciaires de votre corps policier municipal, qui pour certains clubs, l'obtiennent gratuitement. Sachez que le processus et la réponse peuvent être long. Dès que le membre aura reçu son certificat, il devra le téléverser dans son dossier. On demande aux registraires de suivre les dossiers des membres avec un statut  de près.
- Pour les entraîneurs, l'inscription aux compétitions demeure. Nous ne mettrons pas de règles d'affiliation d'ici Noël afin de permettre aux clubs qui procèdent à la vérification auprès de la police de finaliser les dossiers.
- Advenant le cas où le dossier d'un membre contenait des antécédents judiciaires, seul Patinage de vitesse Canada (PVC), demandeur des vérifications auprès de Sterling, reçoit cette information et une décision est alors prise entre PVC et la Fédération pour voir d'après la nature des antécédents si on accepte le membre ou pas. Le club concerné et le membre seront alors mis au courant de notre décision si elle est négative. Sinon, le dossier suivra son cours normal.

Le processus d'affiliation incluant la vérification des antécédents judiciaires est beaucoup plus long à faire. Merci d'être patient et d'y aller étape par étape.

Patinage de vitesse Québec avait annoncé dans la Communication 6 – 2021-2022 qu'elle rembourserait deux frais de vérification d'antécédents judiciaires par club/organisation. Pour obtenir ce remboursement, vous devez transmettre votre demande par courriel à [mpoudrier@fpvq.org](mailto:mpoudrier@fpvq.org)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fait toujours plaisir de vous répondre.



Maryse Poudrier  
Directrice administrative